

**HONORAIRES DE LOCATION MAXI TTC (TVA à 20%) AU 01/06/2024
HABITATION**

HONORAIRES DE LOCATION LOGEMENT D'HABITATION :

A LA CHARGE DU LOCATAIRE (selon Loi ALUR) limités à 1 200 €

- Honoraires de visite, de constitutions du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€ TTC/m2**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC/m2**

A LA CHARGE DU BAILLEUR (selon Loi ALUR) limités à 1 200 €

- Honoraires de visite, de constitutions du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€ TTC/m2**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC/m2**
- Honoraires d'entremise et de négociation :

	studio/ T1	100€		
T1 BIS / T2	120€ TTC	T3 + / Maison	140€ TTC	Offerts dès 80m2

HONORAIRES DE LOCATION DE GARAGE OU STATIONNEMENT :

- pour le locataire : **83,33 € HT soit 100,00 € TTC** - pour le bailleur : **83,33 € HT soit 100,00 € TTC**

HONORAIRES DE REDACTION D'AVENANT AU BAIL :

- pour le locataire : **125€ HT soit 150€ TTC** - pour le bailleur : **125€ HT soit 150€ TTC**

**HONORAIRES DE GERANCE MAXI TTC (TVA à 20%) AU 01/06/2024
HABITATION / LOCAUX PROFESSIONNELS / COMMERCE**

HONORAIRES DE GERANCE : 8,40 % TTC sur les encaissements

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES : 2.90% TTC sur les encaissements

TRAITEMENT DE CHEQUES IMPAYES : 50,00 € TTC/ chèque

DECLARATION DE REVENUS FONCIERS : 42,00€ TTC + 6€ TTC par local supplémentaire

CONSTITUTION DE DOSSIER A.N.A.H. tarif de vacation : 5% TTC des subventions perçues

VACATIONS : visites et vacation spéciales (Assemblée Générales...) : Heures ouvrables : 80,00€ TTC - En dehors des heures ouvrables : 110,00€ TTC

COMMANDE DE DIAGNOSTICS LOCATIFS : OFFERT

SUIVI DE DOSSIER SINISTRE : 100,00€ TTC

CLOTURE DE COMPTE : 70,00 € TTC / bien

SUIVI DE TRAVAUX : 3,60% TTC (minimum de 50 € TTC) du montant des travaux (facturé au-delà de 300 € TTC de travaux).

3 rue Jean-Jacques Rousseau – 21 000 DIJON – tél. 03 80 60 04 20
e-mail : contact@republique-immobilier.com – www.republique-immobilier.com

GESTION CONTENTIEUSE : 150 € TTC

GARANTIE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT : Honoraires de 20% TTC sur le montant de l'assurance.

**HONORAIRES DE LOCATION (TVA à 20%) AU 01/06/2024
LOCAL PROFESSIONNEL / LOCAL COMMERCIAL
Visites / bail / Etat des lieux entrée et sortie**

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- 15% HT du loyer annuel HT soit 18% TTC du loyer annuel HT

A LA CHARGE DU BAILLEUR

- 15% HT du loyer annuel HT soit 18% TTC du loyer annuel HT

HONORAIRES DE TRANSACTIONS MAXI TTC (TVA à 20%) AU 01/06/2024

Tranches non cumulatives

Appartement, maison, local commercial, autres biens, VEFA, terrains à bâtir Exprimé en % du prix de vente	De 0 à 50 000€ . Forfait de 6 000 € TTC
	De 50 001€ à 100 000€. Forfait de 7 000 € TTC
	De 100 001 à 230 000€..... 6% TTC
	De 230 001 € à 500 000 €..... 5,50% TTC
	Au-delà de 500 001€..... 5% TTC
Garage ou parking	Inférieur à 5 000€. Forfait de 1 000€
	De 5001 à 10 000€. Forfait de 1 500€
	Au-delà de 10 001€. Forfait de 2 000€

Avis de valeur :

Pour un appartement : 200€

Pour une maison : 250€

Pour tout avis de valeur émis pour un bien dont nous prenons ensuite le mandat, cette somme viendra en diminution de nos honoraires en cas de vente du bien par nos soins.

Il est précisé que le taux actuel de la TVA de 20% est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

3 rue Jean-Jacques Rousseau – 21 000 DIJON – tél. 03 80 60 04 20
e-mail : contact@republique-immobilier.com – www.republique-immobilier.com